

Conseil départemental

RAPPORT N° 24.120

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2024
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET
LOGISTIQUE

Direction : Finances

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2024
DU BUDGET DÉPARTEMENTAL**

RAPPORT N° 24.120

Mes chers Collègues,

Je sou mets aujourd'hui à votre approbation la première décision modificative (DM1) du budget départemental pour cet exercice budgétaire 2024.

Les prévisions figurant au budget primitif (BP) adopté en avril dernier¹ doivent en effet être ajustées afin de tenir compte de besoins supplémentaires, principalement sur les dépenses allouées aux solidarités, pour près de 37 M€, notamment en raison de l'élargissement du Ségur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024 (+4,4 M€) et de la croissance importante des dépenses d'hébergement pour les différents publics accompagnés par le Département,

En parallèle, les recettes que perçoit le Département sont revues à la baisse : le faible volume de DMTO prévu au BP est confirmé, tandis qu'une diminution importante doit être opérée sur les fractions du produit national de TVA, principale recette perçue par le Département. Alors que la recette inscrite au BP reposait sur une hypothèse plus prudente que celle communiquée par l'Etat, il est nécessaire de la réduire de 14 M€ compte tenu du faible niveau d'encaissement constaté l'été dernier par les services de Bercy.

Il convient une nouvelle fois de souligner que la prédominance de ce produit hautement volatile et peu prévisible – qui s'est substitué aux produits dynamiques qu'étaient la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) – fragilise la situation financière des Départements, *a fortiori* dans un contexte où les dépenses destinées à accompagner les plus fragiles augmentent inlassablement au gré des mesures législatives.

En outre, cette DM1 permet d'ajuster les prévisions de dépenses, notamment en investissement pour les aligner avec l'état d'avancement des projets, et d'actualiser les autorisations d'engagement et de programme à l'aune des projets pluriannuels de la collectivité.

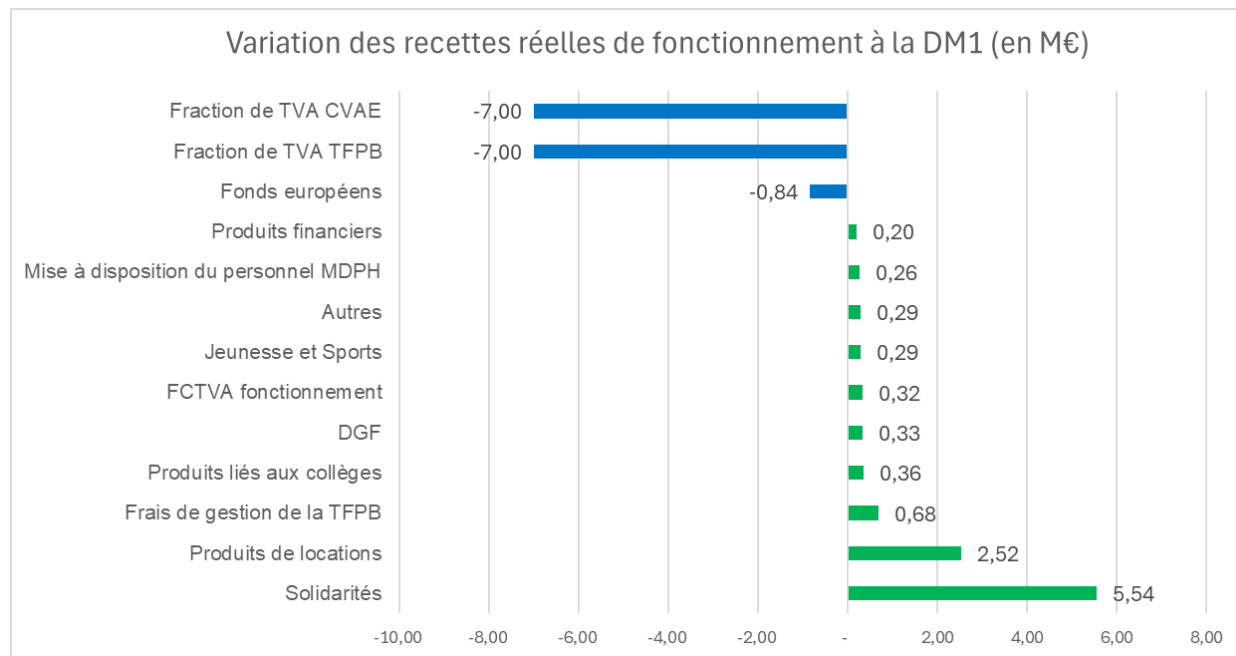
Sans modifier la trajectoire définie au sein du BP 2024, elle traduit la continuité de l'action du Département dans ses compétences primaires, au premier rang desquelles figurent les solidarités, et le maintien d'un important niveau d'investissement pour le financement duquel la collectivité recourt cette année à l'emprunt.

Ce rapport soumet donc à votre approbation les ajustements opérés en section de fonctionnement (I) et en section d'investissement (II) ainsi que la proposition d'équilibre qui en découle (III).

1 Délibération du Conseil départemental du 5 avril 2024 (rapport n° 24.71).

I. Une section de fonctionnement marquée une diminution du produit des fractions de TVA et une croissance importante des dépenses de solidarités

A. Ajustement des crédits en recettes



Une diminution des recettes de fonctionnement de **4,1 M€** est proposée, portant leur montant à 2 128 M€² pour 2024.

Elle est principalement guidée par la diminution de **14 M€** du produit des **fractions du produit national de TVA** :

- - 7 M€ sur la fraction de TVA compensant la TFPB, portée à 378 M€ ;
- - 7 M€ sur la fraction de TVA compensant la CVAE, portée à 382 M€.

Cette baisse suit le niveau très faible des recettes de TVA encaissées par l'Etat à fin juillet. L'hypothèse d'évolution du produit est donc ajustée à + 1 % par rapport à 2023, corrigeant l'hypothèse de + 3 % initialement retenue au BP. Le Département avait pourtant retenu une approche prudentielle en ne retenant pas la projection de + 4,5 % inscrite dans le projet de loi de finances pour 2024.

Par ailleurs, les notifications de l'Etat conduisent à augmenter de 1,3 M€ les recettes suivantes :

- + 0,7 M€ pour les frais de gestion de la TFPB³ ;
- + 0,3 M€ pour la part en section de fonctionnement du Fonds de compensation de la TVA ;
- + 0,3 M€ pour la part forfaitaire de la DGF.

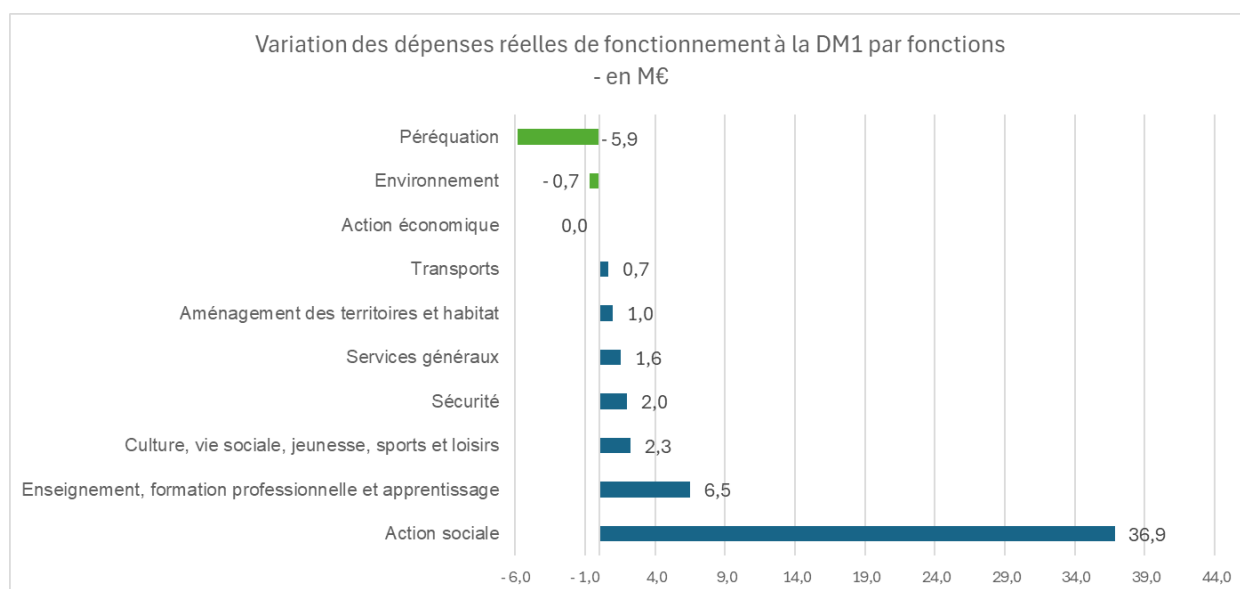
² En comprenant la reprise du résultat 2023 de 133 M€.

³ Le Département continue de percevoir les produits nets des frais de gestion de la TFPB au titre d'un dispositif de compensation péréquée mis en place par la loi de finances pour 2014.

Enfin, d'autres ajustements sont proposés, parmi lesquels figurent :

- + 2,2 M€ de recettes liées à l'hébergement des jeunes de l'aide sociale à l'enfance ;
- + 1,6 M€ pour les recettes relatives aux seniors, dont la professionnalisation de l'aide à domicile (+ 968 k€) et les dotations perçues dans le cadre de l'avant-projet EHPAD Hors les Murs (+ 663 k€) ;
- + 1,2 M€ sur la participation de l'Etat au Fonds de solidarité logement (FSL) ;
- + 0,5 M€ pour les espaces insertion, en raison de l'augmentation des bénéficiaires du RSA (augmentation parallèle de la dépense) ;
- + 2,5 M€ pour l'augmentation des produits de locations ;
- + 0,4 M€ sur des recettes liées aux collèges publics (mises à disposition de locaux, etc.) ;
- + 0,3 M€ sur le produit perçu en contrepartie de la mise à disposition des personnels de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- + 0,2 M€ au titre des pénalités perçues dans le cadre de la délégation de service public pour la restauration scolaire et le ménage au sein des collèges ;
- - 0,8 M€ sur les recettes prévues dans le cadre des appels à projets liés aux fonds européens, compte tenu de l'avancée des dossiers en cours.

B. Ajustement des crédits en dépenses



Il vous est proposé une hausse des crédits de **44,3 M€**, portant le montant des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 à 2 064 M€.

Cette hausse est principalement due à l'augmentation des dépenses d'action sociale, pour **36,9 M€**.

Les principaux ajustements des dépenses de solidarité sont les suivants :

- **+ 19,8 M€** sur les établissements habilités de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en raison de divers mécanismes inflationnistes (Ségur, augmentation des prix, création de places et prise en charge d'un plus grand nombre d'enfants en situations complexes) ;
- **+ 12,4 M€** sur l'hébergement des personnes en situation de handicap en établissement, en raison du Ségur, d'une augmentation des tarifs d'hébergement et de la création de 121 nouvelles places ;
- **+ 2,8 M€** sur l'hébergement en établissement des personnes âgées, en raison du Ségur et d'une augmentation des prix et du nombre de bénéficiaires ;
- **+ 2,4 M€** sur l'hébergement en résidences éducatives pour les jeunes relevant de l'ASE, en raison d'une baisse moins importante que celle projetée au stade du BP ;
- **+ 1,8 M€** pour la Petite Enfance sur les crèches conventionnées et municipalisées ;
- **+ 0,7 M€** sur le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), en raison d'une augmentation des aides individuelles ;
- **- 3,3 M€** sur les allocations du revenu de solidarité active (RSA), dont la trajectoire actuelle des dépenses est inférieure à celle projetée lors du BP.

En plus des ajustements liés au champ des solidarités, **8,1 M€** supplémentaires sont prévus afin de régulariser comptablement l'impact de la conclusion du protocole transactionnel conclu avec l'Association Léonard de Vinci au titre de l'occupation du Pôle universitaire Léonard de Vinci. Plusieurs titres de recettes anciennement émis doivent en effet être annulés au travers d'une écriture comptable de dépense, les encaissements dus au titre de l'occupation ayant été régularisés sur d'autres titres de recettes.

Les autres ajustements significatifs de cette DM1 portent sur :

- **+ 2 M€** pour la participation au fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers (BSPP), à la suite d'une hausse du budget voté par le Conseil de Paris pour l'exercice 2024 ;
- **+ 1,8 M€** pour les dépenses des systèmes d'information, principalement au titre des infrastructures nécessaires au renforcement de la cybersécurité ;
- **- 5,9 M€** au titre du fonds national de péréquation des DMTO, à la suite de la notification par l'Etat du montant de la contribution du Département.

C. Ajustement des autorisations d'engagement

Une hausse globale de **4,2 M€** des autorisations d'engagement (AE) est également proposée.

Il est en premier lieu prévu une augmentation de **8,8 M€** d'enveloppes déjà existantes, notamment :

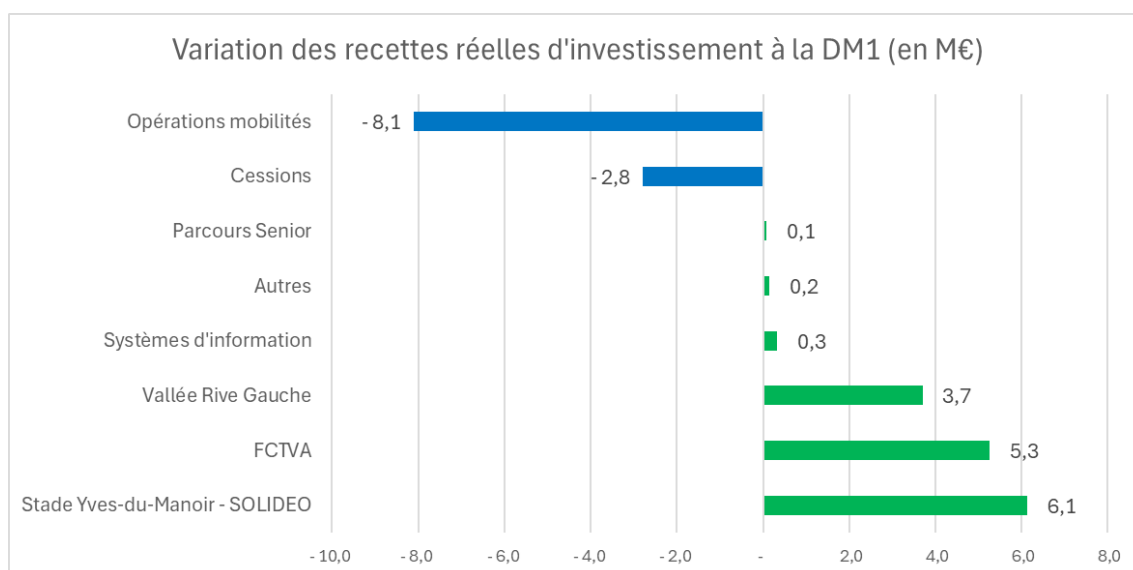
- + 7,3 M€ sur l'AE relative aux dépenses du Pôle universitaire Léonard de Vinci, afin de permettre l'engagement de l'annulation du titre sur exercice antérieur émis à l'encontre de l'Association Léonard de Vinci (cf. crédits prévus en dépenses de fonctionnement) ;
- + 1 M€ pour les dépenses récurrentes du Jardin des métiers d'art et du design (JAD) ;
- + 0,3 M€ sur les festivals culturels, et notamment la saison invités à La Seine Musicale.

De manière concomitante, une réduction des enveloppes existantes, pour un montant total de **4,6 M€**, est proposée afin de pouvoir les clôturer *in fine* :

- - 3,9 M€ sur l'enveloppe prévue pour les crèches conventionnées sur la période 2020-2023 ;
- - 0,4 M€ sur les prestations de service dans le cadre des dispositifs de l'ASE ;
- - 0,2 M€ sur les dépenses de maintenance des bâtiments administratifs.

II. Une section d'investissement ajustée au gré de l'avancée des projets, confirmant l'importante ambition du Département en 2024

A. Ajustement des crédits en recettes



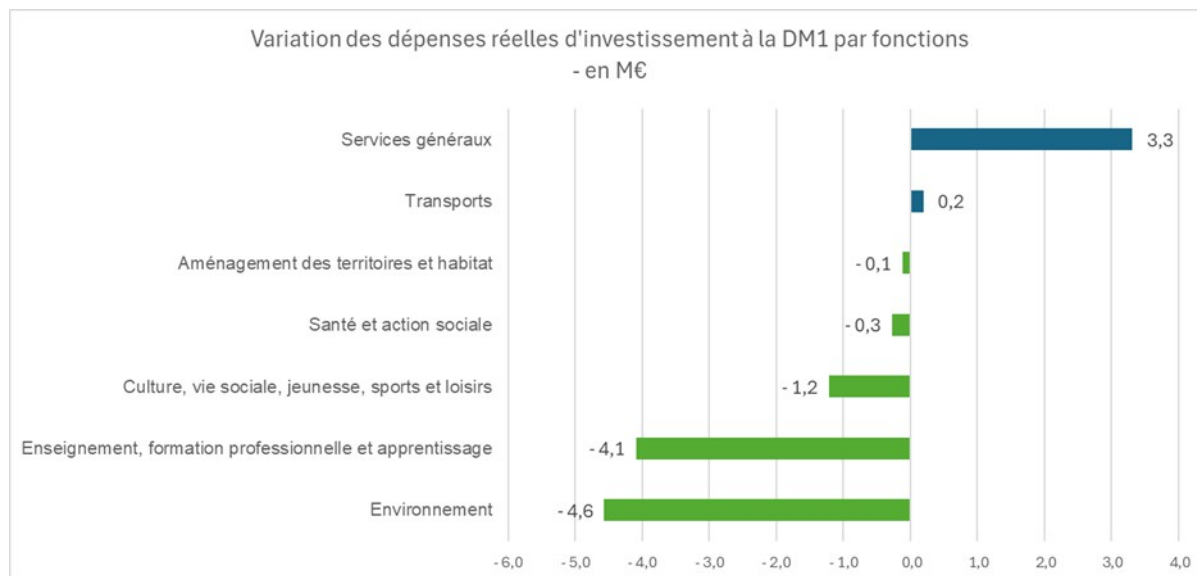
Une **augmentation des recettes d'investissement** de **4,7 M€** est proposée, portant leur montant à 141,6 M€⁴ pour 2024.

Cette évolution comprend les variations suivantes :

- **+ 6,1 M€** concernant les subventions versées par la SOLIDEO dans le cadre des travaux de réhabilitation du Stade départemental Yves-du-Manoir liés à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- **+ 5,3 M€** sur le produit du Fonds de compensation de la TVA pour tenir compte de la notification du produit 2024, adressée par les services de l'État ;
- **+ 3,7 M€** correspondant au paiement du solde de la convention conclue en 2016 avec Issy-les-Moulineaux dans le cadre de l'opération Vallée Rive Gauche ;
- **+ 0,3 M€** au titre de subventions versées par l'Etat pour les investissements réalisés dans les systèmes d'information du Département ;
- **+ 0,1 M€** au titre d'une subvention versée par la CNSA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Habitat Inclusif ;
- **- 2,8 M€** sur les cessions de bâtiments, en raison d'une prévision de réalisation des opérations de cessions moins importante qu'initialement attendu ;
- **- 8,1 M€** en raison du versement décalé de subventions sur des opérations de mobilités, dont le tramway T10 et la RD 914.

⁴ Recettes d'investissement hors dette.

B. Ajustement des crédits en dépenses



Il est proposé d'adopter une baisse globale de **6,7 M€** des crédits dédiés aux dépenses d'investissement, soit une diminution de 1 % des crédits votés au BP 2024. Le montant des dépenses réelles d'investissement est ainsi porté à **637,4 M€⁵** pour l'exercice 2024.

Cette baisse est composée de nombreuses variations afin de tenir compte des changements calendaires de certaines opérations d'investissement ainsi que des besoins moindres ou supplémentaires de certains projets.

Les **restitutions de crédits (- 10,7 M€)** se déclinent principalement de la manière suivante :

- - **3,6 M€** sur la reconstruction du collège Henri Wallon à Malakoff du fait d'un besoin inférieur aux crédits votés au BP ;
- - **1,2 M€** sur les subventions culturelles, portée principalement par la subvention au Théâtre 71 de Malakoff en raison du retard pris sur le chantier ;
- - **1,2 M€** sur l'acquisition de terrains compte tenu du report de plusieurs projets à 2025 ;
- - **1,1 M€** sur l'acquisition des ordinateurs portables à destination des collégiens, en raison d'un stock suffisant ;
- - **1,0 M€** sur la passerelle des Louvresses du fait du décalage des derniers versements ;
- - **1,0 M€** sur l'aménagement du Port Legrand du fait de reports de certains paiements ;
- - **0,8 M€** sur l'acquisition de bâtiments, dont une réduction du besoin au titre de l'acquisition du CREPS ;
- - **0,4 M€** sur la construction d'un bassin de stockage à Antony sous la RD 920 compte tenu de la prolongation de la durée du chantier.

⁵ Dépenses réelles d'investissement hors dette, y compris dépenses relatives aux partenariats public privé (PPP).

Les **augmentations de crédits (+ 3,9 M€)** se décomposent de la manière suivante :

- **+ 2,3 M€** sur les travaux d'aménagement de l'Arc, à Puteaux ;
- **+ 0,9 M€** sur les dépenses informatiques, principalement dans le but de renforcer les infrastructures et systèmes d'information face aux risques de cyberattaques ;
- **+ 0,4 M€** sur les travaux du pôle social d'Antony ;
- **+ 0,3 M€** sur les dépenses dédiées aux espaces verts.

C. Ajustement des autorisations de programme

En matière d'autorisations de programme (AP), des ajustements sont proposés pour garantir le lancement et la continuité des projets d'investissement du Département. Ils conduisent à abonder les AP à hauteur de **320,5 M€**.

Les principales augmentations d'AP sont les suivantes :

- + 254,6 M€ pour les travaux de prolongation du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison ;
- + 42,2 M€ pour la reconstruction du collège Joliot-Curie à Bagneux ;
- + 19 M€ pour l'opération d'aménagement des Berges de Puteaux ;
- + 13,2 M€ pour la construction du Musée du Grand Siècle, en raison de la prise en compte de l'inflation sur le marché et pour l'engagement des dépenses de gros entretien du marché global de performance pour la période d'exploitation du musée ;
- + 6,3 M€ au titre des dépenses d'investissement récurrentes sur les systèmes et réseaux informatiques entre 2021 et 2024 ;
- + 3 M€ au titre du soutien départemental à l'enfouissement des lignes à haute tension ;
- + 2,2 M€ au titre des travaux de réhabilitation du Pont de Sèvres ;
- + 2,0 M€ sur la rénovation du stade Yves-du-Manoir à Colombes.

En outre, la réduction d'enveloppes, pour un total de **36,7 M€**, est proposée afin d'ajuster leur montant au besoin actualisé ou de procéder à leur clôture après l'achèvement de l'opération correspondante. Les principales modifications sont ainsi proposées :

- - 24,5 M€ sur la restructuration du Pôle Leonard de Vinci à Courbevoie ;
- - 6,7 M€ au titre des contrats de développement Département-Villes de 3^e génération ;
- - 2,5 M€ au titre de l'acquisition des œuvres d'art pour la période 2015-2020.

Concomitamment, il est proposé de créer deux AP pour un total de **4 M€**, dont :

- 3 M€ pour la construction d'un gymnase au sein du collège André Malraux à Asnières ;
- 1 M€ pour des études relatives à la réhabilitation du bâtiment de l'Extension et à sa transformation en pôle social.

III. L'équilibre de la décision modificative

Des écritures d'ordre patrimoniales s'équilibrant sont proposées en recettes et dépenses d'investissement afin de tenir compte de l'intégration de frais d'études et de cessions d'immobilisations gratuites, pour un total de 4,2 M€.

Afin d'équilibrer ce projet de décision modificative, une réduction de 48,4 M€ du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est proposée. Ce mouvement, qui réduit le montant de ce virement à 3,7 M€ pour 2024, se traduit à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Une augmentation de l'autorisation d'emprunt de 36,9 M€ est également ajoutée en recette d'investissement, portant l'autorisation d'emprunt de l'exercice 2024 à 469,9 M€.

Ainsi, après prise en compte des mouvements réels et des opérations d'ordre, je vous propose d'approuver la décision modificative n° 1 pour l'exercice 2024, arrêtée en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

En €	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	44 299 881,02	-4 067 302,81	-6 739 908,00	4 724 285,78
Emprunt d'équilibre				36 902 990,05
Opérations d'ordre	-48 367 183,83		4 193 010,00	-44 174 173,83
<i>dont Virement à la section d'investissement</i>	-48 367 183,83			-48 367 183,83
Total	-4 067 302,81	-4 067 302,81	-2 546 898,00	-2 546 898,00

Le projet de décision modificative n° 1 pour 2024 permet donc au Département de disposer des moyens nécessaires à son action en matière de solidarités pour la fin de l'exercice, après ajustement des prévisions de recettes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi